



N° 164

## Capital de fin de carrière Usinor

La Direction d'ArcelorMittal  
fait la sourde oreille !

Le 29 juin 2010, le délégué syndical central CGT intervient auprès de la Direction d'ArcelorMittal France sur le problème des retraités d'Usinor ( site de Dunkerque, Mardyck, Denain, Valenciennes ) : des centaines de retraités n'ont pas fait valoir leurs droits au capital de fin de carrière : ce sont ceux qui étaient classés mensuels avant le 31/12/1976 avec au moins le coefficient 225.

A ce jour, M Mullié DRH d'AMAL n'a toujours pas répondu au courrier argumenté.

Quelles mesures entend-il prendre pour que nos anciens collègues sidérurgistes retraités ayant droits puissent percevoir leur capital ? Là est la question !

La CGT n'est pas restée inactive ces derniers mois :

sur Dunkerque : le syndicat des retraités CGT a pu contacter des retraités ayant-droits effectifs lesquels ont pu percevoir leurs droits

sur Mardyck : des retraités ayant droits potentiels ont été retrouvés et contactés

sur Montataire : les retraités CGT se sont également organisés, ont utilisé la presse pour retrouver le maximum d'ayant droits.

Mais la bonne volonté des retraités CGT envers leurs anciens collègues sidérurgistes est-elle suffisante ? Sur les sites de Valenciennes, de Denain, beaucoup d'ayant droits ont fini leur carrière dans la sidérurgie bien avant 60 ans et sont donc difficilement contactables !

Lors de la négociation de l'accord, la CGT a demandé ce qu'il en était au sujet des anciens salariés n'ayant pas réclamé leur capital.

La réponse fut simple :

« le capital est quérable donc il appartient au retraité de le demander ». C'est là une réponse trop facile avec le motif inavoué : le paiement du capital est à la charge d'ArcelorMittal France !

D'après les propos de M Turpin, paru dans le « Parisien » les montants sont faibles.

Est-ce que le capital de 2600 € reçu par le retraité de + 80 ans d'Usinor Dunkerque est une somme ridicule ? C'est l'équivalent de 2 ans de cotisation mutuelle !

Et les 4436 € reçu par le retraité de Montataire ? Est-ce une somme ridicule ?

Ce que nous ne pouvons admettre : Les retraités ayant droits perçoivent les retraites IREC & CAPI MMEC payées par le groupe MalakoffMédéric alors que la Caisse de Capital de fin de carrière faire partie du même groupe :

Il suffit d'une décision au niveau d'AMAL pour que tous les ayant droits soient avertis ! La liste des ayant droits existe !

Nous avons mis sur Internet les deux accords relatifs au capital de carrière :

- Protocole d'accord du 14 avril 1976 sur la retraite prévoyance  
<http://retraitecgtarcelormittal.unblog.fr/files/2010/07/ccfc.pdf>
- Accord du 30 décembre 2009  
<http://retraitecgtarcelormittal.unblog.fr/files/2010/07/liquidationccfc.pdf>

ainsi que nos deux derniers tracts CGT sur le capital de fin de carrière :

novembre 2009 : <http://cgtarcelordk.unblog.fr/files/2009/11/09n128.pdf>

juillet 2010 : <http://retraitecgtarcelormittal.unblog.fr/files/2010/07/10n114.doc>

Vous trouverez ci- contre la nouvelle intervention du délégué syndical central CGT à M Mullié DRH Arcelormittal France ainsi qu'en dernière page l'article du journal LE PARI SIEN relatif au travail de recherche sur Montataire.

---

## Projet de réforme des retraites

Conscients du danger de cette réforme, les retraités de la sidérurgie s'inscrivent dans les journées d'action pour la défense des retraites, de l'emploi et de la Sécurité Sociale.

Prochaine journée d'action : le 12 octobre à 15 H place Jean Bart Dunkerque

**VERBEKE Philippe**  
**Délégué Syndical Central CGT**  
**ArcelorMittal Atlantique et Lorraine**  
**Usine de Mardyck**  
**1 route de Spycker**  
**59796 Grande Synthe**  
**Tel : 06 23 40 27 99**  
**e-mail : [PHILIPPE.VERBEKE@ARCELORMITTAL.COM](mailto:PHILIPPE.VERBEKE@ARCELORMITTAL.COM)**

**Grande Synthe, le 5/10/10**

**Objet : caisse de capital  
de fin de carrière Usinor.**

**Monsieur Mullié,  
DRH ArcelorMittal France.**

**Monsieur,**

**En date du 29 juin 2010, nous vous avons alerté par courrier sur la situation des retraités ayant droits au capital de fin de carrière et qui n'ont pas réclamé leur capital faute d'être informés sur leurs droits.**

**A ce jour, je n'ai toujours pas eu de réponse, ni de solution de votre part au problème posé.**

**Depuis la date de ce courrier, nous avons retrouvé par le plus grand hasard des retraités ayant-droits mais nous sommes loin de l'objectif d'une liquidation totale des droits de ces retraités.**

**Plus grave encore est le cas d'un salarié de Dunkerque décédé en activité l'an passé : son épouse était dans la méconnaissance la plus totale de ses droits à réversion !**

**Ce n'est qu'après intervention de notre organisation syndicale qu'elle a perçu ses droits !**

**Nous persistons dans notre démarche en raison également de l'organisation de retraités de Montataire qui peinent également à retrouver leurs anciens collègues de travail malgré les informations diffusées dans la presse.**

**Aussi, nous vous renouvelons notre demande de mettre tous les moyens en œuvre pour que l'intégralité des retraités concernés rentrent dans leurs droits.**

**Quelles mesures, Monsieur le Directeur, entendez vous prendre pour que les retraités ayant droits puissent effectivement bénéficier de leur capital de fin de carrière ?**

**Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.**

**Philippe VERBEKE.**

**MONTATAIRE**

# Les retraités de Sollac réclament leur bonus

C'est un vieil accord, que beaucoup ont oublié. Et pourtant, il peut apporter un coquet complément à la retraite des anciens de Sollac (ArcelorMittal, aujourd'hui). Il permet aux agents qui ont acquis des points de retraite dans le régime des cadres entre 1971 et 1976 de bénéficier d'un capital de fin de carrière. Les critères sont restrictifs, mais rien qu'à Montataire, 101 personnes n'auraient pas encore touché ce bonus qui peut s'élever à 4 000 € par retraité, selon d'anciens syndicalistes. En tout, 600 anciens salariés de Sollac pourraient le réclamer sur l'ensemble des sites du nord de la France.

« J'ai appris l'existence de ce bonus par un ancien collègue, explique Viviane Claux, ex-députée CGT et conseillère régionale PC. On ne m'avait pas informée que je pouvais bénéficier de ce capital fin de carrière. » Elle a depuis fait valoir ses droits. Et touché plus de 2 400 €. Daniel Brochot, son ancien collègue, confirme : « La société Malakoff, qui gère ce produit financier, ne m'a pas prévenu que j'y avais droit, pourtant ils me versent une retraite complémentaire. Ils ont donc mon adresse. C'est Viviane qui m'a alerté

souhaitant que l'on fasse des recherches, mais on ne peut pas. L'idéal serait qu'on ait des listes nominatives et actualisées, mais ce n'est pas le cas. » Viviane Claux et Daniel Brochot, eux, ne désespèrent pas. Ils ont déjà retrouvé une quinzaine de leurs collègues en épluchant tout simplement l'annuaire. Ils ont également fait passer une information à ce sujet dans le bulletin municipal de Montataire et comptent bien profiter du repas de fin d'année des anciens pour faire passer le mot. Ils posteront même une note sur le site Copains d'avant.

Une question reste en suspens, où se trouvent les fonds dédiés à ce capital ? « Il n'y a pas de provisions constituées chez Malakoff, certifie la société. L'argent de ces capitaux est dans le passif social de l'entreprise, car nous ne sommes que gestionnaires du dossier. » Jean-Louis Turpin assure également : « Il n'y a pas de provisions chez Arcelor non plus. De toute façon, ce sont des montants faibles pour un groupe comme le nôtre. »

**PAULINE THEVENIAUD**

■ Renseignements auprès de Viviane Claux au 03.44.27.51.19 ou Daniel Brochot au 03.44.27.47.57.



**MONTATAIRE.** Daniel Brochot et Viviane Claux recherchent les retraités d'Arcelor bénéficiaires du capital fin de carrière. (L.P.P.)

« les gens qui gèrent les retraites complémentaires ne sont pas au courant de ce dispositif et n'ont pas la liste des personnes concernées. » « Il n'y a pas d'annuaires sur ce sujet-là », jure Jean-Louis Turpin, directeur rémunérations et avantages sociaux d'Arcelor France qui assure même qu'une lettre de rappel devrait bientôt être envoyée aux actifs de l'entreprise.

Et ceux qui ont changé de société ou qui ont déjà liquidé leur retraite ? « Les représentants du personnel

et j'ai touché 4 499 €. » Celle-ci ajoute : « Quand j'ai demandé pourquoi on n'avait pas été informé, on m'a répondu que chacun est censé connaître ses droits... »

**Un capital à réclamer soi-même**  
Un responsable de Malakoff-Mécléric, confirme : « Comme pour tous les avantages sociaux de cette nature, il faut le demander. Après, les ressources humaines de l'entreprise aident plus ou moins les salariés à s'en souvenir. » Il précise aussi que